



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 13 Septembre 2022

*Membres du CM* : 15

*En exercice* : 15

*Présents* : 12

*Votants* : 13

*Convocation* :

7 Septembre 2022

*Affichage convocation* :

7 Septembre 2022

L'an deux mille vingt deux

Le treize Septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie,

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis,  
BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine,  
LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit.

Absents excusés : ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu, CORDIER Laurent ayant donné  
pouvoir à ROGER Sylvain.

Mme BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 13 Septembre 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Approbation des travaux de requalification de la Rue Saint Loup, Rue de la Basse Commune et Rue des Grèves
- Approbation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques
- Demandes de subventions à Troyes Champagne Métropole et au Département de l'Aube

Le Maire,  
Jean-Marie CASTEX

# Conseil Municipal

Mardi 13 Septembre 2022

---

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt deux

Le treize Septembre à dix-neuf heures

Convocation :

7 Septembre 2022

Affichage convocation :

7 Septembre 2022

Le Conseil Municipal de la commune,

régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi,

dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie,

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit.

Absents excusés : ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu, CORDIER Laurent ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain.

Mme BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire.

## **OBJET DE LA DELIBERATION :**

### **Approbation des travaux de requalification de la Rue Saint Loup, Rue de la Basse Commune et Rue des Grèves**

Monsieur le Maire annonce que Monsieur VIARDOT Anthony, Maître d'œuvre pour la Commune de Rouilly-Saint-Loup, a effectué sur sa demande, une étude relative à la requalification de la RD 147 – Rue Saint Loup, de la Rue des Grèves et de la Rue de la Basse Commune.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'importants travaux de réfection de réseaux d'eau potable et d'eaux usées entrepris par le SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube). D'importants travaux d'enfouissement de réseaux électriques sont également en projet sur ces rues, par le SDEA (Syndicat Départemental d'Electrification de l'Aube). Cette requalification des rues aura également pour principal but de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes et aussi de provoquer un ralentissement des véhicules qui traversent la Commune.

Monsieur le Maire rappelle la présentation de ces travaux faite ce jour, le 13 Septembre 2022, par Monsieur VIARDOT Anthony, Maître d'œuvre de la Commune. Le coût de ces travaux se détaillent comme suit :

- Section 1 : Rue Saint Loup et Rue de la Basse Commune : 206 000 € HT

*Précision : Il a été proposé par Monsieur VIARDOT Anthony, de réfléchir à un aménagement qui permettrait de faire ralentir les véhicules entrant dans la Commune en venant de Ruvigny. La proposition faite par celui-ci serait de créer un plateau légèrement surélevé au carrefour de la Rue de la Basse Commune / Rue des Clausets / Rue de l'École. Monsieur VIARDOT insiste sur le fait qu'un tel aménagement peut être très bruyant pour les riverains. Le coût de cet aménagement de plateau serait de 35 000 € HT.*

- Section 2 : Rue des Grèves : 93 000 € HT
- Section 3 : Rue Saint Loup (du Pont SNCF en venant de Rouillerot jusqu'à la Mairie) : 73 000 €

*Ce coût comprend l'éventuel déplacement du Monument aux Morts qui est estimé à environ 15 000 € HT.*

- Section 4 : Rue Saint Loup – Rue de l'École (de la Mairie jusqu'à l'École) : 25 000 € HT

Monsieur le Maire informe que le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèverait à 9 450 € HT soit 11 340 € TTC.

Monsieur le Maire présente les subventions auxquelles la Commune pourrait prétendre de la part du Département et de Troyes Champagne Métropole.

Suite à ces présentations, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur chacune des sections de travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la réalisation des travaux de la section 1, de la section 2 et de la section 3 ;
- REJETTE la proposition d'aménagement d'un plateau sur la Rue de la Basse Commune ;
- REJETTE la réalisation des travaux de la section 4 ;
- ACCEPTE l'estimation des travaux effectuée par Monsieur VIARDOT Anthony, Maître d'œuvre ;
- ACCEPTE le contrat de maîtrise d'œuvre et les honoraires pour un montant de 11 340 € TTC ;
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter toutes les demandes de subventions envisageables ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2023 ;
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents à venir et en son absence, ou en cas d'empêchement, les Adjoints au Maire.

**Enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, renforcement de l'installation communale d'éclairage public et travaux sur les installations de communications électroniques Rue des Grèves**

Monsieur le Maire propose un enfouissement du réseau public de distribution d'électricité rue des Grèves. A cette occasion, l'installation communale d'éclairage public pourrait être renouvelée.

Ces travaux incombent au SDEA (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube) et comprennent :

- l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité et d'éclairage public sur une longueur d'environ 270 m ;
- La dépose de 3 luminaires existants ;
- La mise en place, en remplacement de 8 luminaires équipés par lampes LED sur des mâts thermolaqués de 8 m de hauteur.

Le montant de l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité est évalué à 67 000 €.

Il est précisé que 50 % du montant de ces travaux seraient pris en charge par le SDEA, sous réserve de ses capacités de financement et de l'accord exprès du Bureau.

Quant à l'enfouissement du réseau de télécommunications, le coût TTC des travaux est estimé à 17 200 €. Pour ce qui est du renouvellement de l'installation communale d'éclairage public, le coût est estimé à 18 000 € HT. La contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense.

Le coût total à la charge de la Commune serait donc de 57 076 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la réalisation de ces travaux ;
- INSCRIT ces dépenses au Budget Communal.

### **Demande de subvention au titre du fonds de concours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'estimation présentée par Monsieur VIARDOT Anthony, Maître d'œuvre, pour la requalification de la Rue Saint Loup, Rue de la Basse Commune et Rue des Grèves pour un montant de 372 000 € HT soit 446 400 € TTC ;

Vu l'accord du Conseil Municipal en date du 13/09/2022 pour la réalisation de ces travaux pour un montant total de 372 000 € HT soit 446 400 € TTC ;

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre du fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter une aide financière de 20 % auprès de Troyes Champagne Métropole pour le financement de ces travaux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

### **Demande de subvention auprès du Département de l'Aube**

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès du Département de l'Aube pour la requalification de la Rue Saint Loup, Rue de la Basse Commune et Rue des Grèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter une aide financière de 20 % auprès du Département de l'Aube pour le financement de ces travaux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

### **Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la requalification de la Rue Saint Loup, Rue de la Basse Commune et Rue des Grèves. Monsieur le Maire informe qu'une subvention pourrait être accordée dans la limite de 30 % de la base plafonnée à 120 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de ces travaux à hauteur de 30 % de la base plafonnée à 120 000 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière

Séance levée à 20H57.

13/09/2022

M. CASTEX Jean-Marie		M. AZIERE Francis	
M. ROGER Sylvain		M. CARNEIRO Antonio	
Mme GOGIEN Florence		M. LUDOT Jean-Raymond	
Mme LEBOEUF Isabelle		M. ROTHAN Benoit	
Mme DI MALTA Magali		Mme LACAILLE Christine	
Mme BOURSON Marie-Charlotte		Mme LAMOTTE Marie Thérèse	